

qu'il appartiendra de proposer l'organisme de gestion pertinent, en consultation avec ses partenaires dans la lutte contre le sida.

RECOMMANDATION 2:

Le Comité recommande que soit élaboré un processus de consultation au sujet de la mise en oeuvre de la stratégie nationale, auquel participeraient des représentants de toutes les organisations énumérées dans la proposition de création d'un Conseil canadien sur le SIDA définie dans le "Document de travail pour l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'infection par le VIH et sur le SIDA".

Un élément essentiel à la gestion de la stratégie nationale est la participation de groupes de personnes vivant avec le sida et de groupes de soutien communautaires comme la Société canadienne du SIDA. Outre qu'ils ont un rôle à jouer dans la prestation de programmes et de services au sein de leur communauté, ces organismes ont les connaissances et l'expérience voulues pour prendre une part active à la conception et à l'exécution de tous les programmes liés au sida et au VIH.

RECOMMANDATION 3:

Le Comité recommande que la gestion de la stratégie nationale tienne compte de la nécessité de faire participer les personnes vivant avec le sida et les groupes de soutien communautaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes liés au sida et au VIH.

Le Comité a été à la fois inquiet et perplexe d'apprendre que le Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur le sida (FPT) ne s'était pas réuni depuis plus d'un an. Ce comité est composé de hauts fonctionnaires des treize ministères de la Santé qui s'occupent des programmes de lutte contre le sida, et il a été créé dans le but d'harmoniser les diverses politiques. De l'avis du Comité, ce comité consultatif devrait être un élément important, sinon essentiel, dans l'élaboration d'une stratégie nationale et il devrait être associé régulièrement à son élaboration. Selon lui, s'il ne fonctionnait plus, il y aurait raison de s'inquiéter des perspectives d'avenir de la collaboration intergouvernement-